



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---

#### Opération n°322 - Réhabilitation lourdes de 3 bâtiments

---

Date et heure limites de réception des offres :  
27 mai 2024 à 12 :00

**Société Locale d'équipement et d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine agissant en tant  
que mandataire de la Ville de Marseille**

Le Louvre & Paix - CS 80024  
49 La Canebière  
13232 MARSEILLE CEDEX 01

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	3
1.1 - Objet .....	3
1.2 - Mode de passation .....	3
1.3 - Type et forme de contrat .....	3
1.4 - Décomposition de la consultation .....	3
1.5 - Nomenclature.....	3
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres .....	4
2.2 - Forme juridique du groupement .....	4
2.3 - Variantes .....	4
2.4 - Développement durable .....	4
3 - Les intervenants .....	4
3.1 - Désignation de l'acheteur .....	4
3.2 - Représentant de l'acheteur .....	4
3.3 - Maîtrise d'œuvre.....	4
3.4 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier .....	4
3.5 - Contrôle technique .....	5
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs .....	5
4 - Conditions relatives au contrat .....	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	5
5 - Contenu du dossier de consultation .....	6
6 - Présentation des candidatures et des offres .....	6
6.1 - Documents à produire .....	6
6.2 - Visites sur site .....	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	9
7.1 - Transmission électronique .....	9
7.2 - Transmission sous support papier .....	11
8 - Examen des candidatures et des offres.....	11
8.1 - Sélection des candidatures .....	11
8.2 - Attribution des marchés .....	11
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	13
9 - Renseignements complémentaires.....	13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	13
9.2 - Procédures de recours .....	14

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

L'opération n°322 - Réhabilitation lourdes de 3 bâtiments

La présente opération a pour objet le renforcement des fondations, de structure porteuse, de charpente couverture et la reprise ponctuelle de pierres moulurées en Façades Immeubles situés au 52 rue du petit Saint Jean 13001 MARSEILLE, rue de la Fare 13001 MARSEILLE et maison ATHENA, avenue A. Einstein 13013 MARSEILLE.

Lieu(x) d'exécution :

-52 rue du petit Saint Jean 13001 MARSEILLE,

-rue de la Fare 13001 MARSEILLE

-maison ATHENA, avenue A. Einstein 13013 MARSEILLE

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
3.01	Démolitions – Gros Œuvre – Fondations
3.02	Charpente couverture / Toiture
3.03	CHAFAUDAGES - FACADES - MENSUISERIES EXTERIEURES – SERRURERIE

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45262690-4	Remise en état de bâtiments dégradés

Lot(s)	Code principal	Description
01	45111100-9	Travaux de démolition
01	45262311-4	Travaux de gros œuvre en béton

01	45262210-6	Travaux de fondation
02	45261000-4	Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes
03	44316500-3	Serrurerie
03	44212310-5	Échafaudages
03	45421000-4	Travaux de menuiserie
03	45443000-4	Travaux de façade

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Désignation de l'acheteur

Nom de l'organisme : Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine agissant en tant que mandataire de la Ville de Marseille

### 3.2 - Représentant de l'acheteur

Représentant de l'organisme acheteur : Le Directeur Général de la SOLEAM

### 3.3 - Maîtrise d'œuvre

Le maître d'œuvre désigné est :

Bureau d'étude BG CONSULTANT  
Mandataire représenté par Madame RAMDANI  
Agence Rhône méditerranée  
Allée Charles Chaplin BP 50 021\_13691 Martigues cedex

### **3.4 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier**

Le titulaire de la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est :

ALMA Provence  
LE VERONE 27 bd Charles Moretti 13014 Marseille  
Chargé d'affaire : Madame Mélissa BERTRAND

### **3.5 - Contrôle technique**

Le contrôleur technique est :

Qualiconsult  
7-9 Rue Jean Mermoz 13008 Marseille  
Chargé d'affaire : Monsieur Adrien CHEVEREAU

### **3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II est assurée par :

APAVE  
8 rue Jean-Jacques Vernazza 13322 Marseille  
Chargé d'affaire : Monsieur Tom LARRAGUETA

## **4 - Conditions relatives au contrat**

### **4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

La durée du contrat est fixée au CCAP.

### **4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### **4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité**

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- L'attestation de visite
- Le calendrier prévisionnel d'exécution

Il est remis gratuitement à chaque candidat à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info/>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Présentation de 3 références illustrées (de moins de 5 ans) concernant des travaux comparables (nature, complexité et montant de travaux équivalents).	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Pour les LOT 1 ET 2 :

Libellés	Signature
Qualibat 2112 Maçonnerie et ouvrages en béton armé (technicité confirmée)	Non
Qualibat 2412 Constructions et structures métalliques (technicité confirmée)	Non
Qualibat 141 Transformation en maçonnerie	Non
Qualibat 1223 Reprises en sous-œuvre (technicité supérieure)	Non
Qualibat 1143 Démolition par carottage ou sciage (technicité supérieure)	Non
Qualibat 2312 Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (technicité confirmée)	Non
Qualibat 12151 Dallage courant (technicité courante)	Non
Qualibat 231 Micropieux	Non
Qualibat 1311 - 1312 : Terrassements – fouilles	Non
Qualibat 1321 à 1323 : Canalisations d'assainissement	Non

Pour le LOT 3 :

Libellés	Signature
Qualibat 2183 Restauration pierre de taille et maçonnerie du patrimoine	Non
Qualibat 2181 Restauration maçonnerie du patrimoine ancien	Non
Qualibat 132 Enduits aux liants hydrauliques (Mention : Patrimoine bâti)	Non

Qualibat 3552 - Fabrication et pose de menuiseries extérieures en bois (technicité confirmée) ou équivalent, exigée	Non
Qualibat 3533 - Fabrication et pose de menuiseries extérieures en acier (technicité supérieure)	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
L'attestation de visite	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) aux formats .pdf et .xls	Non
<p>Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat <b>(20 pages maximum en police 10 hors annexes exemples de plans, CV, planning...)</b> ; <b>tout élément présent au-delà de la 420<sup>me</sup> page ne sera pas pris en compte dans la notation ; chacun des sous titres représentent un sous-critère de notation de la valeur « technique » de l'offre, à savoir :</b></p> <p><i>Sous-critère 1 : Moyens humains dédiés au chantier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du déroulement du chantier précisant les effectifs affectés et le temps d'intervention pour chaque phase (fournir en annexe Les CV des personnes nommées)</li> </ul> <p><i>Sous-critère 2 : Organisation et méthodologie d'exécution au regard du site, de ses contraintes et du contexte en milieu urbain dense</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la compréhension de l'opération, de ses spécificités, et des enjeux associés, anticipation des interventions sur les trois immeubles en particulier et leur contexte</li> <li>- Présentation du déroulé du chantier par phase précisant les accès, les installations de chantier, la liste des pièces d'exécution, des éléments préfabriqués incluant leurs délais de production</li> <li>- Présentation des modalités d'intervention dans un site contraint en milieu urbain dense</li> <li>- Un planning associant les différentes phases clés de l'opération</li> </ul>	Non
L'attestation de visite	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Visites sur site

**Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.**

Les conditions de visites sont les suivantes :

- La présente consultation est soumise à visite obligatoire afin de permettre aux candidats de prendre connaissance des contraintes techniques et opérationnelles du site et les incorporer dans leur offre.
  - Les visites seront organisées les après-midi des **25/04 ET 13/05**.
  - L'entreprise veillera à faire tamponner sur place l'attestation de visite fournie en Annexe au DCE, afin de la joindre à son offre pour attester de la réalisation de ces visites.
- Les candidats sont invités à réserver un créneau à l'adresse suivante : [rp.reyes@soleam.net](mailto:rp.reyes@soleam.net)  
Toute **demande postérieure au 13/05 ne sera pas prise en compte.**

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.info/>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb). Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine**  
**LOUVRE ET PAIX**  
**49 La Canebière**  
**13001 MARSEILLE**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Dans le cadre de la collecte des certificats et attestations prévus aux articles R 8222-1, L.8222-1 et L.8222-5 du code du travail, et conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des marchés publics, la SOLEAM met à votre disposition la plate-forme en ligne « e-attestations » afin de sécuriser et simplifier vos démarches administratives obligatoires.

L'utilisation de cette plateforme est gratuite et vous permettra d'y déposer vos certificats et attestations en toute sécurité en fournissant le numéro Siret de votre établissement à l'adresse suivante :

<https://declarants.e-attestations.com>

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 8 - Examen des candidatures et des offres

## 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°3.01, 3.02 et 3.03 :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0
<i>Sous-critère 1 : Moyens humains dédiés au chantier</i> <i>- Présentation du déroulement du chantier précisant les effectifs affectés et le temps d'intervention pour chaque phase (fournir en annexe Les CV des personnes nommées)</i>	30.0
<i>Sous-critère 2 : Organisation et méthodologie d'exécution au regard du site, de ses contraintes et du contexte en milieu urbain dense</i> <i>- la compréhension de l'opération, de ses spécificités, et des enjeux associés, anticipation des interventions sur les trois immeubles en particulier et leur contexte</i> <i>- Présentation du déroulé du chantier par phase précisant les accès, les installations de chantier, la liste des pièces d'exécution, des éléments préfabriqués incluant leurs délais de production</i> <i>- Présentation des modalités d'intervention dans un site contraint en milieu urbain dense</i> <i>- Un planning associant les différentes phases clés de l'opération</i>	70.0
2-Prix des prestations	40.0

## **Méthode de notation**

Le système de notation adopté est le suivant :

### Pour le critère n°1 - Valeur Technique de l'offre :

Au vu du mémoire technique, il sera jugé selon les critères précités.

La note N (VT) sur ce critère « Valeur Technique », sera une note sur 100 points. Les critères d'appréciations de chaque sous-critère seront les suivants :

- 100 : Excellent
- 85 : Très satisfaisant
- 70 : satisfaisant
- 60 : moyennement satisfaisant
- 50 : moyen
- 40 : peu satisfaisant
- 30 : insuffisant
- 15 : très insuffisant
- 0 : élément manquant ou non traité

La note N (VT) sur ce critère « Valeur Technique », sera alors obtenue selon la formule suivante :

$$\mathbf{N (VT) = 0,30N (SC.1.1) + 0,70 N (SC.1.2)}$$

Afin que le candidat qui présente le dossier avec la meilleure note au critère « Valeur Technique » obtienne la note maximale, à savoir 100 points, la notation de l'offre du candidat (i) sera effectuée à l'aide de la formule suivante :

$$\mathbf{N (C1) = 100 \times ( N (VTi) / N (VTm) )}$$

Dans laquelle :

- *N (C1) est la note finale attribuée à la valeur technique du candidat (i) ;*
- *N (VTi) est la valeur technique initiale obtenue par le candidat (i) ;*
- *N (VTm) est la valeur technique initiale obtenue par le candidat ayant la meilleure offre ;*

N (C1) est une note sur 100 points arrondie à l'entier le plus proche.

### Pour le critère n°2 - Prix des prestations :

La note N (C2) sera appréciée de la manière suivante : la meilleure offre financière correspondant au DPGF obtient 100 points, les suivantes, un nombre de points égal ou inférieur par rapport à la meilleure proposition selon le calcul suivant :

$$\mathbf{N (C2) = 100 \times (MD/OFF)}$$

Avec :

- *MD = montant de l'offre moins disante jugée recevable*
- *OFF = montant de l'offre notée*

N (C2) est une note sur 100 points arrondie à l'entier le plus proche.

### Note finale

Pour tenir compte de la pondération, la note finale N (F) sera obtenue de la manière suivante :

$$\mathbf{N (F) = 0,6x N(C1) + 0,4N(C2)}$$

Le candidat qui aura obtenu la note N (F) la plus élevée sera classé en première position et ainsi de suite.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3 – Suites de la consultation**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations suivantes :

- Les pièces visées aux articles R2143-7, R2143-8 et R2143-9 du Code de la Commande Publique à savoir notamment :
  - o les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, dans les cas où ceux-ci ne peuvent être récupérés automatiquement par le département, conformément aux dispositions de l'article 113-14 du Code des Relations entre le Public et l'Administration ;
  - o les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail ;
  - o un certificat attestant de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, délivré par l'association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés ;
  - o le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.

Selon les pièces déjà transmises par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché et toujours en cours de validité, l'acheteur ne sollicitera le candidat que pour les pièces manquantes.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

- L'attestation d'assurance responsabilité civile et/ou décennale

L'attributaire déposera ses attestations sur la plateforme en ligne sécurisée mise à disposition gratuitement à l'adresse suivante :

<https://declarants.e-attestations.com>

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.info/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est le suivant :

Tribunal administratif  
31 rue Jean-François Leca  
13235 MARSEILLE CEDEX 2  
Tél : 04 91 13 48 13  
Adresse internet (U.R.L) : <http://www.justice.gouv.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel pouvant être exercé avant la signature du contrat (Articles L551-1 à L551-4 du Code de la Justice Administrative). Référé contractuel prévu aux articles L551-13 à L551-23 du Code de la Justice Administrative, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal administratif  
31 rue Jean-François Leca  
13235 MARSEILLE CEDEX 2  
Tél : 04 91 13 48 13  
Télécopie : 04 91 54 42 90  
Adresse internet (U.R.L) : <http://www.justice.gouv.fr/>